

Bureau syndical

Procès-verbal des délibérations

Séance du 4 mars 2021



Séance et ordre du jour

L'An deux mille vingt et un, le quatre mars, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/2/2021, s'est réuni 'Salle Parmand' du Centre de convention d'Archamps sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS, TARAGON.
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, CHASSAGNE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, DEAGE.

Etaient absents ou excusés :

Mme MERMIER.
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, GILLET, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER – Payeure départementale
Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERINEL, PERRILLAT,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, PUANGSUDRAC, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26
Présents : 19
Représenté par mandat : 2

Le Président ouvre la séance et propose de retirer le point N°16 « Commune de MEILLERIE - route des Plantées - renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays D'évian – Vallée d'Abondance ».

Après accord du Bureau, il donne connaissance de l'ordre du jour ainsi modifié :

SEANCE ET ORDRE DU JOUR -----	2
1) Désignation du secrétaire de séance.....	5
2) Approbation du compte-rendu de la réunion précédente - 28 janvier 2021.	5
MARCHES DE TRAVAUX -----	5
3) Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications - Programme mars 2021 - Marchés de travaux.....	5
4) Commune de DOUSSARD - Route de Marceau - Aménagement de voirie, renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Marchés de travaux	6
5) Commune d'ALLINGES - Rue du stade - Aménagement de voirie, renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux	

secs - Marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la commune et THONON AGGLOMERATION.....	7
6) Commune d'ARACHES-LA-FRASSE — Aménagement entrée des Carroz RD106 - Avenant n°1 au marché de travaux ME 20 014 avec l'entreprise CHATEL.....	8
7) Commune de SAMOENS - Secteur ETELAY - Avenant n°1 au marché de travaux ME 20 119 avec l'entreprise SOBECA.....	8
8) Commune de MESSERY - ROUTE DU LAC - Avenant n°2 au marché de travaux ME 19 075 avec l'entreprise SPIE.	9
9) Commune d'EVIAN-LES-BAINS - Projet de réseau public de chaleur sur les Hauts d'Evian - Lancement de la consultation pour un marché global de performance et prime versée aux candidats.....	9
10) Commune d'EVIAN-LES-BAINS - Projet de réseau public de chaleur sur les Hauts d'Evian - Marché global de performance - Désignation de personnalités compétentes pour assister aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat.....	11
11) Apport partiel d'actifs de la société COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE vers la société COLAS FRANCE - Avenants de transfert pour divers marchés de travaux.....	12

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES ----- 14

12) Communes d'EVIAN-LES-BAINS, NEUVECELLE et PUBLIER - Réalisation d'un inventaire des installations d'éclairage public des communes d'EVIAN-LES-BAINS et de PUBLIER, et mise à jour d'une base de données patrimoniale pour la commune de NEUVECELLE - Marché de services	14
13) renouvellement du projet du contrat d'utilisation du logiciel de gestion de projet wrike	15

CONVENTIONS ----- 16

14) Travaux d'enfouissement de réseaux de télécommunications sur diverses communes de la Haute-Savoie - Conventions avec l'opérateur ORANGE.....	16
15) Commune d'ALBY-SUR-CHERAN - place de l'Eglise - Aménagement de voirie, Extension du réseau d'éclairage public - Convention de groupement de commandes avec la commune.....	17
16) Commune de MEILLERIE - route des Plantées - renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes DU PAYS D'EVIAN - VALLEE D'ABONDANCE - Retiré de l'ordre du jour	17
17) Communes d'ALEX et de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - Service mutualisé de conseil en énergie - Renouvellement de la convention d'adhésion.....	17

AUTRES ----- **18**

- 18) Ressources Humaines - Indemnisation des frais de déplacement du personnel et des élus du SYANE sur Paris et sa région et sur certaines grandes villes françaises pour l'année 2021 18
- 19) Questions diverses. 19

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur Jean-Michel JACQUES est désigné secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE - 28 JANVIER 2021.

Le Procès-verbal de la réunion de Bureau du 28 janvier 2021 est approuvé sans observation.

MARCHES DE TRAVAUX

3) CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS - PROGRAMME MARS 2021 - MARCHES DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour ses communes adhérentes.

L'état des projets terminés et des opérations planifiées dans le cadre du programme de travaux fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution de marchés de travaux comprenant tout ou partie des prestations précitées.

Les besoins à satisfaire concernent 6 opérations du programme de mars, qui donneront chacune lieu à l'attribution d'un marché dans le cadre des lots séparés suivants :

N° du lot	Nom de la commune	Opération	Maître d'œuvre	Estimatif € H.T.
1	CLARAFOND-ARCINE	Traversée chef-lieu	GEOPROCESS	749.314,00 €
2	DOUVAINE	RD1005/RD20 Maillage Urbain	PROFILS ETUDE	81.495,00 €
3	LES GETS	Plan Qualité Electricité - Poste Eglise Route des Chavannes	SINAT	712.995,50 €
4	MARNAZ	Secteur Etoile RD4	INFRAROUTE	701.002,65 €
5	THYEZ	Allée des Frênes	INFRAROUTE	39 718,70 €
6	SAINT-JEAN D'AULPS	Le Jourdil	SINAT	287 023,00 €
Montant total				2.571.548,95 €

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 3 mars 2021 propose de retenir, comme titulaires des marchés, les entreprises et les groupements d'entreprises suivants :

LOT	TITULAIRE	MONTANT € H.T DU MARCHÉ
1	BOUYGUES	729.228,89
2	DEGENEVE	69.987,60
3	GRAMARI/SIPE	727.777,90
4	SERPOLLET	694.460,90
5	Guy CHATEL	39.505,80
6	SPIE CITYNETWORKS	300.431,20

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises et les groupements d'entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord aux marchés à conclure avec les titulaires proposés par la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

4) COMMUNE DE DOUSSARD - ROUTE DE MARCEAU - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX

Exposé du Président,

Par délibération en date du 20 février 2020, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune de DOUSSARD pour l'aménagement de la route de Marceau.

La commune de DOUSSARD entreprend de réaliser des travaux d'aménagement de la route de Marceau, comprenant le renforcement des réseaux d'eaux pluviales et d'alimentation en eau potable.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que la modernisation du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENT, GENIE CIVIL »**
- **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE »**
- **LOT N°3 : « FINITIONS - ENROBES »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 24 février 2021 a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise MITHIEUX pour un montant de 136.278,65 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 41.099,78 euros H.T.
- **Lot n°2** : L'entreprise HTB SERVICES pour un montant de 39.815,00 euros H.T.
- **Lot n°3** : L'entreprise SERTP pour un montant de 96.918,67 euros H.T.

La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 11.993,60 euros H.T.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 3 avec les titulaires retenus, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

5) COMMUNE D'ALLINGES - RUE DU STADE - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET THONON AGGLOMERATION.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 26 mars 2019, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune d'ALLINGES et Thonon Agglomération pour l'aménagement de la rue du Stade.

La commune d'ALLINGES entreprend de réaliser des travaux d'aménagement de la voirie et la sécurisation de la rue du Stade.

Thonon Agglomération réalise, pour sa part, le renforcement des réseaux humides.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENT et VRD »**
- **LOT N°2 : « ENROBES et SIGNALISATION »**
- **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 22 février 2021, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise COLAS pour un montant de 624.624,25 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 82.281,50 euros H.T.
- **Lot n°2** : L'entreprise EUROVIA, offre de base, pour un montant de 243.365,60 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 31.654,10 euros H.T.
- **Lot n°3** : L'entreprise SPIE pour un montant de 202.444,30 euros H.T.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 2 avec les titulaires retenus, et à autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°3 avec le titulaire retenu et à autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à le signer.

Adopté à l'unanimité.

6) COMMUNE D'ARACHES-LA-FRASSE -- AMENAGEMENT ENTREE DES CARROZ RD106 - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ME 20 014 AVEC L'ENTREPRISE CHATEL.

Exposé du Président,

Par marché n° ME 20 014 en date du 28 février 2020, le SYANE a confié à l'entreprise CHATEL, la réalisation de travaux de construction d'un réseau d'éclairage public, dans le cadre de l'aménagement de l'entrée des Carroz sur la RD106, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet INFRAROUTE.

Le programme initial prévoyait que la commune puisse céder au SYANE des fourreaux nécessaires à la réalisation du réseau d'éclairage public.

En phase opérationnelle, il apparaît que la totalité des fourreaux précités n'a pas pu être remis à l'occasion du déploiement du réseau d'éclairage public. Dès lors, il est proposé qu'une partie de la réalisation de ces infrastructures soit finalement réalisée par l'entreprise titulaire du marché du SYANE.

Le montant initial du marché s'élève à 57.766,00 € H.T.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 2.500,00 € H.T., soit une incidence de 4,33 % sur le montant du marché initial.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

7) COMMUNE DE SAMOENS - SECTEUR ETELAY - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ME 20 119 AVEC L'ENTREPRISE SOBECA.

Exposé du Président,

Par marché n° ME 20 119 en date du 17 juin 2020 le SYANE a confié à l'entreprise SOBECA, la réalisation de travaux de renforcement de réseaux de distribution publique d'électricité (Plan Qualité Electricité) et l'enfouissement coordonné du réseau de télécommunications sous la maîtrise d'œuvre du cabinet BRIERE RESEAUX.

Dans le cadre de l'exécution du marché, il s'avère opportun d'associer aux travaux de renforcement du réseau en parcelles privatives, la reprise de branchements électriques aériens existants sur ces mêmes parcelles.

Le montant initial du marché s'élève à 48.259.50 € H.T.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 7.237,30 € H.T., soit une incidence de 15,00 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 3 mars 2021.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

8) COMMUNE DE MESSERY - ROUTE DU LAC - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 19 075 AVEC L'ENTREPRISE SPIE.

Exposé du Président,

Par marché N° ME 19.075 en date du 6 juin 2019, le SYANE a confié à l'entreprise SPIE, la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, rue du Lac sur la commune de MESSERY, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet UGUET.

Il apparaît que dans le cadre du chantier, deux branchements électriques n'avaient pas été répertoriés en phase d'étude, ni à l'occasion de la consultation initiale du concessionnaire ENEDIS.

Ces deux branchements étant bien raccordés au réseau existant à enfouir, il convient donc d'intégrer leur reprise dans le marché de travaux en vigueur.

Le montant initial du marché s'élève à 529.322,19 € H.T.

L'avenant n°1 avait pour objet une prolongation du délai initial.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant n°2 s'élève à 8.936,52 € H.T., soit une incidence de 1,69 % sur le montant du marché initial.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

9) COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - PROJET DE RESEAU PUBLIC DE CHALEUR SUR LES HAUTS D'EVIAN - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR UN MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE ET PRIME VERSEE AUX CANDIDATS.

Exposé du Président,

Le Syndicat dispose depuis 2017 de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

La commune d'EVIAN-LES-BAINS a confirmé son souhait de réalisation d'un réseau de chaleur sur les Hauts d'Evian, en décidant lors de son conseil municipal du 10 novembre 2020 de transférer à cette fin la compétence « réseau public de chaleur et de froid » au SYANE.

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Comité Syndical a délibéré de façon concordante en ce sens, et a confié la gestion de ce service public à sa régie Syan'Chaleur, régie sans personnalité morale et dotée d'une autonomie financière.

A l'issue des études de faisabilité confiées au bureau d'études MENTHE, les caractéristiques prévisionnelles du projet sont les suivantes :

- Raccordement des bâtiments publics existants (collège, groupe scolaire, gymnase, EHPAD) et en projet (SDIS), ainsi que de l'ensemble des opérations immobilières à venir sur le quartier (environ 700 logements), pour une alimentation en chaleur permettant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire toute l'année
- Chaufferie bois de 800kW, permettant l'alimentation de plus de 80% des besoins en chaleur par le bois énergie, avec un appoint et un secours de la production assuré par deux chaudières au gaz naturel.
- Environ 4500 ml de réseau enterré, avec une isolation renforcée.
- Montant total d'investissement d'environ 5 M€ HT.
- Mise en service du réseau de chaleur durant la saison de chauffe 2022/2023.

Pour la réalisation du projet, il est proposé de mettre en œuvre un marché public global de performance, pour la conception, réalisation et exploitation des moyens de production, du réseau de distribution et des sous-stations de livraison de la chaleur aux abonnés sur le quartier des Hauts d'Evian, en application de l'article L.2171-3 du Code de la commande publique.

Il est proposé de mettre en œuvre une procédure avec négociation, en application des articles L.2124-3 et R.2124-3 du Code de la commande publique.

Cette procédure invitera les candidats, respectant les compétences et les capacités financières et techniques requises, à présenter une offre accompagnée de prestations correspondant à un niveau d'avant-projet, permettant de visualiser le projet proposé, tant d'un point de vue technique, qu'architectural pour le bâtiment de la chaufferie.

Ces éléments devront notamment permettre à Syan'Chaleur, représentée par le SYANE, de déposer le permis de construire dans un délai restreint suite à la notification du marché.

Dans ce cadre et en application des articles R.2171-19 à R.2171-22 du Code de la commande publique, il est proposé d'attribuer une prime à chacun des candidats qui aura remis une candidature recevable, une offre et des prestations conformes aux documents de la consultation. Il est précisé qu'un maximum de 4 opérateurs économiques sera autorisé à déposer une offre à l'issue de la sélection des candidatures.

Cette prime est égale au coût estimé des prestations demandées affecté d'un abattement au plus égal à 20 %.

Le coût des prestations demandées ayant été estimé à 12.000 € HT, il est proposé de fixer la prime, qui sera versée à chaque candidat remplissant les critères exposés ci-avant, à la somme de 10.000 € HT.

Il est précisé que la rémunération de l'attributaire du marché tiendra compte de la prime qu'il aura reçue.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le principe de recourir à un marché public global de performance, en vue de l'attribution d'un marché portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation d'une chaufferie bois (avec appoint/secours au gaz naturel) et de son réseau de chaleur sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS, et à autoriser le Président à lancer la consultation,
2. à fixer le montant de la prime, qui sera versée à chaque candidat qui aura présenté une candidature, une offre et des prestations conformes aux conditions fixées dans le règlement de la consultation, à la somme de 10.000 € HT.

Adopté à l'unanimité.

10) COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - PROJET DE RESEAU PUBLIC DE CHALEUR SUR LES HAUTS D'EVIAN - MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE - DESIGNATION DE PERSONNALITES COMPETENTES POUR ASSISTER AUX REUNIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SYNDICAT.

Exposé du Président,

Le Syndicat dispose depuis 2017 de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

La commune d'EVIAN-LES-BAINS a confirmé son souhait de réalisation d'un réseau de chaleur sur les Hauts d'Evian, en décidant lors de son conseil municipal du 10 novembre 2020 de transférer à cette fin la compétence « réseau public de chaleur et de froid » au SYANE.

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Comité Syndical a délibéré de façon concordante en ce sens, et a confié la gestion de ce service public à sa régie Syan'Chaleur, régie sans personnalité morale et dotée d'une autonomie financière.

Pour la réalisation du projet, le SYANE a décidé du lancement d'une consultation pour l'attribution d'un marché public global de performance, pour la conception, réalisation et exploitation des moyens de production, du réseau de distribution et des sous-stations de livraison de la chaleur aux abonnés sur le quartier des Hauts d'Evian.

Pour préparer et mener à bien cette procédure, le Syndicat a décidé de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, confiée au bureau d'études MENTHE, représenté par Monsieur Stéphane ROUJOL, consultant.

La commune d'EVIAN-LES-BAINS est intégrée à la gouvernance du projet au travers d'un Comité de pilotage animé par le SYANE. Madame Josiane LEI, Maire d'EVIAN-LES-BAINS, et Monsieur Bertrand VOUAUX, Directeur des Services Techniques, représentent la commune au sein de ce Comité de pilotage.

Par ailleurs, la commune d'EVIAN-LES-BAINS poursuit un objectif d'intégration sociale dans le cadre des marchés publics mis en place sur son territoire. Elle a pour cela désigné l'association INNOVALES pour accompagner les maitres d'ouvrages à la mise en place et à l'application de clauses d'insertion sociale.

Conformément aux articles L.1414-2 et L.1411-5 du CGCT, l'attribution du marché global de performance précité sera décidée par la Commission d'Appel d'Offres du SYANE.

A ce titre, peuvent participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres, avec voix consultative, des personnalités désignées par le Président de la Commission, qui, compte tenu de leurs connaissances particulières, peuvent contribuer au meilleur choix des entreprises.

Il est proposé d'autoriser le Président à désigner les personnes ci-après, comme personnalités compétentes pour participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres, lors de l'analyse et de l'attribution du marché correspondant :

- Pour la commune d'EVIAN-LES-BAINS :
 - Mme Josiane LEI, Maire
 - M. Bertrand VOUAUX, Directeur des Services Techniques

- En tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage du SYANE :
 - Monsieur Stéphane ROUJOL, Consultant - Cabinet d'études MENTHE

- En tant qu'Assistant auprès de la commune d'EVIAN-LES-BAINS et du SYANE pour la mise en œuvre de clauses d'insertions sociales :
 - Monsieur Perrick SALOME et Madame Manuelle LASSALLE, Consultants en achats responsables - Association INNOVALES

Les membres du Bureau sont invités :

1. A autoriser le Président à désigner Madame Josiane LEI, ainsi que Messieurs Bertrand VOUAUX, Stéphane ROUJOL, Perrick SALOME et Madame Manuelle LASSALLE en qualité de personnalités compétentes pour participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres du SYANE, avec voix consultative, lors de l'analyse et de l'attribution du marché correspondant à la construction et à l'exploitation du réseau de chaleur.

Adopté à l'unanimité.

11) APPORT PARTIEL D'ACTIFS DE LA SOCIETE COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE VERS LA SOCIETE COLAS FRANCE - AVENANTS DE TRANSFERT POUR DIVERS MARCHES DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Par plusieurs courriers réceptionnés en 2021, l'entreprise COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE a informé le SYANE d'une opération de réorganisation interne du Groupe COLAS, aboutissant à l'apport partiel d'actifs de la société COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE vers la société COLAS FRANCE.

Cette fusion est effective au 31 décembre 2020.

L'entreprise COLAS FRANCE se substitue donc à l'entreprise COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE pour l'exécution des marchés en cours dont COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE était titulaire.

Il y a donc lieu de signer un avenant pour chacun des marchés suivants, afin de prendre en compte cette modification de titulaire :

Marché	Ancien titulaire	Nouveau titulaire
ME 16109 <i>Groupement de commandes</i> Travaux d'aménagement de la ZAC des Prés de la Colombière à Bons-en-Chablais		
ME 19055 Requalification et Aménagement de la ZAE de l'Avenue du Pont de Tasset – Phase 3 – Lot 1 : VRD		
ME 19056 Requalification et Aménagement de la ZAE de l'Avenue du Pont de Tasset – Phase 3 – Lot 2 : Revêtements		
ME 19023 <i>Groupement de commandes</i> Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications – Piste cyclable RD909 A – Communes de Veyrier du Lac – Menthon-Saint-Bernard – Lot 2 : Enrobés (Veyrier-du-Lac)	COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE	COLAS FRANCE
ME 19024 <i>Groupement de commandes</i> Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications – Piste cyclable RD909 A – Communes de Veyrier du Lac – Menthon-Saint-Bernard – Lot 2 : Enrobés (Menthon-Saint-Bernard)		
ME 18192 <i>Groupement de commandes</i> Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications – Commune de Draillant		

ME 19195 Rénovation des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs – Rue des îles – Commune de Cluses – Lot 3	COLAS RHÔNE- ALPES AUVERGNE	COLAS FRANCE
ME 18190 Route des Contamines – Commune de AYZE – Lot 3b		
ME 16068 <i>Groupement de commandes</i> Aménagement du carrefour des Acacias et de l'Allée de la Feuillée – Commune de Saint-Julien-en-Genevois – Lot 1, chapitre 2 : Génie civil		
ME 19184 <i>Groupement de commandes</i> Aménagement de voirie, renforcement des réseaux humides, et enfouissement coordonné des réseaux secs – Commune de Domancy – route du Fayet La Pallud – Lot 2b : revêtements et signalisation		
ME 19171 <i>Groupement de commandes</i> Réparation d'ouvrage d'art, renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs – Commune de Passy – Avenue de la Plaine		
ME 19125 <i>Groupement de commandes</i> Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications – Commune de Megève – Aménagement route du Coin et rue Espérance – lot 2b : revêtements		
ME 19053 <i>Groupement de commandes</i> Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications – Commune de Saint Cergues – Aménagement et sécurisation RD16		
ME 19062 <i>Groupement de commandes</i> Aménagement de voirie, renforcement des réseaux humides, et enfouissement coordonné des réseaux secs – Commune de Vétraz-Monthoux – Route de Bonneville		
ME 19065 <i>Groupement de commandes</i> Rue René Cassin sud – BB – Commune de Rumilly – Lot 2		
ME 16041 <i>Groupement de commandes</i> Rue des Glermènes – Commune de Passy – Lot 2b		
ME 17046 <i>Groupement de commandes</i> Le Seytroux – RD 22 – Commune de Lullin – Lot 1 : Génie civil		
ME 17047 <i>Groupement de commandes</i> Le Seytroux – RD 22 – Commune de Lullin – Lot 2 : Enrobés		
ME 18128 <i>Groupement de commandes</i> Centre Bourg – Commune de Veigy-Foncenex – Lot 1b		
ME 18139 <i>Groupement de commandes</i> Centre Bourg – Commune de Veigy-Foncenex – Lot 2b		

ME 19041 <i>Groupement de commandes</i> Route des Curtines – Commune de Juvigny – Lot 2	COLAS RHÔNE- ALPES AUVERGNE	COLAS FRANCE
ME 19059 <i>Groupement de commandes</i> Aménagement de voirie, renforcement du réseau d'adduction en eau potable, et enfouissement coordonné des réseaux secs – Commune de Faverges-Seytenex – Rue Victor Hugo		
LC 20206 ANTHY SUR LEMAN – Voir Verte		

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les avenants proposés,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

12) COMMUNES D'EVIAN-LES-BAINS, NEUVECELLE ET PUBLIER - REALISATION D'UN INVENTAIRE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DES COMMUNES D'EVIAN-LES-BAINS ET DE PUBLIER, ET MISE A JOUR D'UNE BASE DE DONNEES PATRIMONIALE POUR LA COMMUNE DE NEUVECELLE - MARCHÉ DE SERVICES

Exposé du Président,

Le SYANE exerce pour les communes qui la lui ont confiée, la compétence optionnelle en éclairage public. Dans le cadre de son plan d'actions Epure, le SYANE agit avec les communes pour un éclairage juste, responsable et performant, répondant aux objectifs :

- De réduction des consommations d'énergie
- De limitation de l'impact sur l'environnement et la biodiversité
- De réduction des dépenses de fonctionnement et de maîtrise des coûts
- De recherche des bonnes conditions de sécurité électrique
- De performance des installations et de qualité du service aux usagers

Le plan d'actions proposé s'articule autour de 4 axes :

- Connaître le patrimoine Eclairage Public par la réalisation d'un diagnostic ou d'un inventaire
- Définir une stratégie lumière pour la commune par un schéma directeur d'aménagement lumière simplifié
- Concevoir et réaliser des projets performants en travaux neufs et en rénovation, et mettre en sécurité les installations.
- Assurer le suivi du patrimoine et maintenir les installations dans le temps

Le SYANE a engagé une réflexion globale sur l'éclairage public et urbain avec les communes d'EVIAN-LES-BAINS, NEUVECELLE et PUBLIER qui ont des objectifs communs d'économies d'énergie et de réduction des nuisances lumineuses.

En préalable à une phase opérationnelle de travaux de rénovation, les communes souhaitent faire réaliser un schéma directeur d'aménagement lumière pour co-construire leur identité nocturne et disposer d'un document cadre qui servira de référentiel dans les opérations futures.

Ce projet nécessite la création d'une base de données patrimoniale cohérente et donc la réalisation d'un inventaire de l'éclairage public ou la mise à jour de l'inventaire existant pour ces 3 communes.

Le présent marché est décomposé comme suit :

- Tranche ferme : Réalisation d'un inventaire des installations d'éclairage public des communes de PUBLIER et d'EVIAN-LES-BAINS.
- Tranche optionnelle : le prestataire devra mettre à jour la base de données patrimoniale de la commune de NEUVECELLE, issue du diagnostic réalisé en 2012, à partir des documents fournis par le SYANE complétés par des vérifications terrain. Le déclenchement de la tranche optionnelle sera confirmé en début de marché.

Pour permettre la réalisation de cette opération, le SYANE a donc lancé une consultation sous forme de procédure adaptée ouverte, en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

Cette consultation a pour objet la conclusion d'un marché unique à prix unitaire dont la limite d'exécution est fixée à 6 mois pour l'ensemble des prestations. La rémunération se fera sur la base des prestations effectivement réalisées, et des quantitatifs réels.

Suite à cette mise en concurrence, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché, l'entreprise OMBRES ET LUMIERE qui présente la meilleure offre au regard des critères de jugement du règlement de consultation.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

13) RENOUELEMENT DU PROJET DU CONTRAT D'UTILISATION DU LOGICIEL DE GESTION DE PROJET WRIKE

Exposé du Président,

La dimension inter-services des projets au sein du SYANE est prépondérante. Un séminaire sur le management de la transversalité avait fait émerger la nécessité d'asseoir nos pratiques sur un outil de gestion de projets. Le choix s'est porté sur le logiciel WRIKE.

Déployé dès 2018 auprès de quelques services pilotes, ce logiciel apporte pleine satisfaction à ses utilisateurs dont le nombre augmente régulièrement, renforçant son caractère collaboratif.

Il permet de formaliser et suivre collectivement les activités de différents intervenants, qu'ils soient agents du SYANE ou prestataires, dans le respect calendaire des divers projets pilotés par le SYANE.

Le contrat initial d'utilisation arrive à son terme, à l'issue d'une période de trois ans d'engagement.

Il est proposé de renouveler l'abonnement à ce logiciel, installé au cœur de la gestion d'une bonne partie des projets du SYANE, pour un montant de 52.920,00 euros.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au contrat à conclure avec le prestataire,
2. à autoriser le Président à signer le contrat.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTIONS

14) TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR DIVERSES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - CONVENTIONS AVEC L'OPERATEUR ORANGE.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE réalise des opérations d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité couplées avec des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur diverses communes.

Pour répondre à la législation en vigueur, une convention départementale est intervenue le 3 octobre 2005 entre le Syndicat et l'opérateur ORANGE pour définir sous quelles conditions techniques et financières les deux parties interviennent. Un avenant n°1 à cette convention, portant sur la modification de la prise en charge financière des études et travaux de câblage, est intervenu le 7 avril 2010.

Le cadre général de la convention prévoit pour chaque opération (dès lors qu'au moins un appui commun est recensé dans le périmètre), la réalisation des travaux de génie civil par le Syndicat et l'intervention d'ORANGE pour la fourniture des tubes, chambres de tirage et tampons, ainsi que pour l'exécution des études et des travaux de câblage.

La charge financière de ces études et travaux de câblage est répartie entre le SYANE (18 % de participation) et ORANGE (82 % de participation pour les opérations avec appuis communs).

La convention prévoit également que les infrastructures réalisées soient ensuite intégrées au patrimoine d'ORANGE qui assure ainsi la charge d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Il est prévu que chaque opération fasse l'objet d'une convention particulière dont l'incidence financière est la suivante :

- **Travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :**

Commune	Opération	Référence convention	Montant total en € H.T. des travaux	Participation d'ORANGE au titre de la fourniture du matériel	Reste à charge du SYANE
ANNECY	Avenue de Novel	123212	20.226,54	2.415,72	17.810,82
TOTAL € H.T.			20.226,54	2.415,72	17.810,82

- **Etudes et travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage d'ORANGE :**

Commune	Opération	Référence convention	Coût total en € H.T. des études et travaux de câblage	Répartition de la charge financière	
				Participation du SYANE	Reste à charge d'ORANGE
ANNECY	Avenue de Novel	123212	2.684,00	483,12	2.200,88
TOTAL € H.T.			2.684,00	483,12	2.200,88

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention proposée,
2. à autoriser le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité.

15) COMMUNE D'ALBY-SUR-CHERAN - PLACE DE L'EGLISE - AMENAGEMENT DE VOIRIE, EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE.

Exposé du Président,

La commune d'ALBY-SUR-CHERAN entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de voirie de la place de l'Eglise et les différents accès aux bâtiments publics.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'extension et la modernisation des installations d'éclairage public sur ce même périmètre.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune et le SYANE, un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

La commune est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner Mr Patrice COUTIER comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mme Pascale PARIS sa suppléante,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

16) COMMUNE DE MEILLERIE - ROUTE DES PLANTEES - RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'EVIAN - VALLEE D'ABONDANCE

Retiré de l'ordre du jour.

17) COMMUNES D'ALEX ET DE SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL EN ENERGIE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE dispose d'un service mutualisé de Conseil en Energie pour accompagner les collectivités de la Haute-Savoie.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune, établie pour une durée de 4 ans.

La contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 0,80 € /an /habitant DGF, en application de la délibération du Comité syndical du 11 décembre 2019.

Suite à une première période d'adhésion au dispositif, la commune suivante souhaite renouveler son adhésion :

Code INSEE	Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Coût annuel
74003	ALEX	1 205	964,00 €
74249	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	2 713	2.170,40 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le renouvellement de la convention d'adhésion au service mutualisé de conseil en énergie du SYANE avec les communes d'ALEX et de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS pour une durée de 4 ans,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

AUTRES

18) RESSOURCES HUMAINES - INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET DES ELUS DU SYANE SUR PARIS ET SA REGION ET SUR CERTAINES GRANDES VILLES FRANÇAISES POUR L'ANNEE 2021

Exposé du Président,

Certains agents et élus du SYANE sont amenés à se déplacer sur Paris ou sa région, soit pour se rendre à des formations afin de parfaire leurs compétences, soit pour représenter le Syndicat dans différentes réunions ou instances.

Le coût de l'offre hôtelière à Paris et sa région, en particulier, contraignent souvent ces personnels à opter pour des solutions d'hébergement dont le prix excède le montant forfaitaire de remboursement.

Cette indemnité fixée par arrêté du 3 juillet 2006 prévoit une indemnité pour frais d'hébergement et petit-déjeuner :

- allant de 70 € à 110 € en Ile de France :
 - ✓ 110 € pour Paris,
 - ✓ 90 € dans une autre commune du Grand Paris,
 - ✓ 70 € dans une autre ville.
- allant de 70 € à 90 € dans une autre région :
 - ✓ 90 € dans une ville de plus de 200.000 habitants,
 - ✓ 70 € dans une autre commune.

La prise en compte de situations particulières ou ponctuelles peut être envisagée à titre dérogatoire, conformément à l'article 7 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 qui stipule « lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, un arrêté ministériel ou une délibération du conseil d'administration de l'établissement peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés prévus à l'article 7 et qui ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ».

Il est proposé d'arrêter pour les missions et formations effectuées à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, un remboursement des frais d'hébergement engagés par les agents et par les élus du SYANE, pour leurs déplacements sur Paris et sa région et sur les villes de plus de 200.000 habitants, selon les modalités suivantes :

- **Paris et Région Ile de France :**

L'indemnisation des frais d'hébergement (nuitée et petit-déjeuner) est portée aux frais réels justifiés par la production d'une facture émanant d'un hôtel ou d'une structure d'hébergement, dans la limite de 150 € par jour.

- **Communes de plus de 200.000 habitants (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Toulouse...) :**

L'indemnisation des frais d'hébergement (nuitée et petit-déjeuner) est portée aux frais réels justifiés par la production d'une facture émanant d'un hôtel ou d'une structure d'hébergement, dans la limite de 100 € par jour.

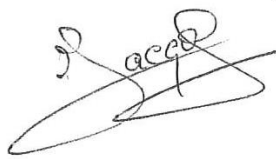
Adopté à l'unanimité.

19) QUESTIONS DIVERSES.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et le chapitre des questions diverses clos, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 9h45.

Le Secrétaire de Séance,

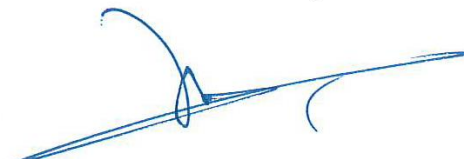


J.M JACQUES

Le Président,



Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE



J.P AMOUDRY